

## **Page Facebook Commune de Watermael-Boitsfort - Charte de modération et d'engagement**

La page Facebook de la commune de Watermael-Boitsfort est ouverte à toutes et tous. Elle a pour vocation de tenir informé de l'action des services communaux.

Chacun peut y poster ses commentaires et questions en lien avec les thématiques abordées par la page. Le service Information de la commune met tout en œuvre pour répondre dans les meilleurs délais mais ne peut toutefois garantir de le faire pour tous les commentaires.

Tout le monde est invité à participer, à condition de respecter les règles élémentaires de courtoisie, de respect et l'ensemble des dispositions légales en vigueur. Avant de poster un commentaire, merci de vérifier qu'il est en lien direct avec le sujet de la publication. Les commentaires hors-sujets seront supprimés.

La présente charte a été élaborée afin de préciser aux utilisateurs de Facebook, les conditions de consultation et d'interaction sereines et pertinentes de cette page.

L'utilisateur Facebook, en consultant, suivant et interagissant par des commentaires avec la page, accepte sans réserve la présente charte de modération, et s'engage à la respecter lors de chacune de ses visites sur le mur d'actualité de la page.

Tout commentaire répondant aux catégories énumérées dans la liste non-exhaustive ci-dessous est susceptible d'être immédiatement signalé et supprimé sans mise en demeure.

### **Règles de modération**

Cette page est gérée par le service Information de la commune de Watermael-Boitsfort.

Les commentaires postés sur la page peuvent être lus par l'ensemble des utilisateurs de la page Facebook.

La modération automatique de Facebook s'applique avant toute publication. Cette fonctionnalité supprime les messages que la plate-forme considère être des spams. De plus, le filtre à injures est activé. Une liste d'insultes les plus violentes est enregistrée et si un ou plusieurs des mots y fait référence, le filtre empêche la publication a priori.

Les commentaires qui sont publiés et visibles, feront l'objet d'une modération a posteriori. Si le modérateur estime que le commentaire n'est pas conforme aux règles de bonne conduite en vigueur sur Internet et à la loi belge, il se réserve le droit de le supprimer sans préavis.

Le modérateur supprime les publications qu'il juge hors sujet, diffamantes ou insultantes.

Le modérateur peut retirer le droit de commenter (bannir) aux membres de Facebook qui continuent, après une première suppression, à poster de tels messages.

### **Règles de bonne conduite**

Les commentaires sont libres à condition de respecter les règles élémentaires de bienséance. Afin de préserver le dialogue et le respect des personnes, le modérateur pourra supprimer sans avertissement préalable tout propos tombant sous le coup de la loi :

- incitation à la discrimination, à la haine ou à la violence à caractère raciste, xénophobe, homophobe, révisionniste ou négationniste,

- tout propos incitant à une consommation d'alcool ou de drogue excessive ou inappropriée, ou faisant l'apologie de l'ivresse.

Peuvent être notamment supprimés :

- les commentaires faisant l'apologie de crimes de guerre,
- les commentaires violents, insultants, agressifs ou vulgaires, constitutifs de harcèlement ou prenant à partie un ou plusieurs participants,
- les commentaires à caractère diffamatoire ou dénigrant,
- les commentaires et contributions hors sujet, superflus ou redondants (spam), sans apport particulier pour les échanges,
- les attaques à caractère personnel,
- les commentaires et messages à des fins commerciales ou publicitaires,
- les liens renvoyant vers des sites extérieurs dont le contenu serait susceptible d'être contraire aux lois et règlements en vigueur en Belgique,
- les contributions abusives en « langage SMS » et en majuscules,
- les conversations privées sur la page, les échanges de coordonnées privées et les questions personnelles,
- les commentaires portant atteinte au droit à l'image, au droit au respect de la vie privée, aux droits d'auteur ou droits voisins,
- les commentaires portant atteinte à la protection des données personnelles d'un tiers.

Les critiques ou les commentaires sur la modération doivent être effectués en privé. Chaque utilisateur peut à tout moment, si une contribution porte atteinte à ses droits, la signaler à la société Facebook, selon la procédure de signalement qu'elle a mise en place. De plus, les administrateurs de la page de la commune se réservent le droit de signaler aux autorités judiciaires les comportements illégaux.

#### **Limites de responsabilité**

L'utilisateur de la page Facebook de la commune de Watermael-Boitsfort est seul responsable du contenu utilisateur (textes, images, opinions, fichiers...) qu'il met en ligne sur la page. L'utilisateur s'engage à ce que les contenus qu'il publie ne soient pas de nature à porter atteinte aux intérêts légitimes de tiers quels qu'ils soient.

Les informations mises à disposition sur la page le sont uniquement à titre purement informatif. En conséquence, l'utilisation des informations et des contenus disponibles sur la page, ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité de la commune de Watermael-Boitsfort.

Il appartient à l'utilisateur de prendre toutes les dispositions nécessaires permettant de protéger ses propres données pour accéder à la page. Les administrateurs de la page Facebook de la commune de Watermael-Boitsfort se réservent le droit de modifier les termes, conditions et mentions de la présente charte à tout moment sans avis préalable. Il est donc conseillé aux utilisateurs de consulter régulièrement la dernière version de cette charte disponible sur la page et sur le site internet de la commune : [www.watermael-boitsfort.be](http://www.watermael-boitsfort.be).

#### **Lors de la période électorale**

Les administrations communales sont soumises à des règles strictes en matière de communication durant les périodes électorales et préélectorales. La loi électorale interdit toute utilisation, directe et indirecte, des moyens publics au soutien de la campagne d'un ou des candidats. Cette disposition légale interdit notamment l'utilisation des outils institutionnels de

communication numérique à des fins de propagande électorale. Les usagers de la page s'interdisent donc toute expression à caractère politique. Toute intervention et prise de position en faveur ou à l'encontre d'un candidat ou d'une sensibilité politique est interdite sur cette page et sera donc supprimée sans préavis.

### **Retransmission du conseil communal**

Lors des retransmissions du Conseil communal, les règles de communication entre élus et citoyens applicables lors des séances organisées en présentiel sont de vigueur. Les élus et les membres du personnel ne peuvent donc interagir avec le public via l'espace de commentaires. [Règlement du conseil](#).